

Les
journées thématiques



de **RésO Villes**

Comprendre la politique de la ville

Origines, principes, histoire, enjeux

16 juin 2011, Nantes

RésO Villes a organisé, le 16 juin 2011, une journée de formation réservée aux élus des régions Bretagne et Pays de la Loire. En charge directement de cette politique publique dans leur collectivité, ou exerçant une délégation nécessairement revisitée par celle-ci (logement, associations, animation, démocratie locale...). Une quinzaine d'entre eux ont répondu à l'initiative du centre de ressources. Animée par Patrick-Yves MATHIEU cette journée, qui se déroulait au siège de Rennes Métropole, a été ouverte par Nathalie APPÉRÉ, 1^{ère} adjointe au Maire de Rennes, déléguée à la Solidarité, vice-présidente du Conseil National des Villes. Dans son propos introductif, celle-ci a tenu à rappeler le caractère particulier de la période qui court jusqu'aux prochaines échéances électorales, peu propice aux réformes et aux initiatives de la part du gouvernement ; elle a fait part de sa déception quant au contenu et aux modalités de la démarche dite d'expérimentation.

Pourquoi, plus encore que pour une autre politique publique, la politique de la ville apparaît-elle compliquée, voire complexe, aux yeux de nombreux acteurs : habitants, agents des services publics, responsables associatifs mais aussi élus territoriaux, travailleurs sociaux, professionnels divers... ?

L'empilement des dispositifs, la superposition des périmètres, l'élargissement des champs d'intervention et des partenaires, la multiplication des plans et programmes nationaux, le recours fréquent aux appels à projets, la complexité de certains montages financiers... autant de réalités qui peuvent expliquer l'utilisation de l'expression « millefeuille administratif » ! Pour comprendre une politique des quartiers devenue au fil des ans la politique de la ville, voire son inscription dans des démarches plus larges de cohésion sociale, ne convient-il pas d'opérer un retour sur les origines, d'identifier les principes d'une action publique spécifique, de rappeler les principales périodes de contractualisation, de questionner les enjeux actuels ?

Patrick-Yves MATHIEU

Patrick-Yves MATHIEU a créé et dirigé pendant plus de huit ans le GIP Ressources & Territoires – centre de ressources Midi-Pyrénéen pour les acteurs de la cohésion sociale – qui intervient dans trois domaines : politique de la ville, prévention et sécurité, accès aux savoirs de base.

Aujourd'hui Patrick-Yves MATHIEU exerce comme consultant indépendant tout en enseignant régulièrement dans les universités et à l'IEP de Toulouse.

AUX ORIGINES : UNE CRISE PÉRENNE DE L'HABITAT URBAIN

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la France se trouve confrontée à une grave crise de l'offre de l'habitat dans les villes. En effet, en raison des bombardements :

- 460 000 bâtiments d'habitation ont été détruits.
- 190 000 bâtiments sont partiellement endommagés.
- Le déficit est estimé à 4 millions de logements à construire ou reconstruire.

Un retard accumulé

Compte-tenu d'un appareil de production profondément désstructuré, le gouvernement d'union nationale se donne comme

première mission la relance des secteurs clés: les mines, la sidérurgie, les grands moyens de transports... Le logement n'est donc pas mis au rang des priorités nationales. Il faudra attendre le fameux hiver 54 et l'appel de l'Abbé Pierre pour que l'opinion publique, les parlementaires, le gouvernement se saisissent à bras le corps de cette question et commencent à lui donner une traduction budgétaire. Aux besoins immenses et non satisfaits (stock), viennent alors s'ajouter des groupes de nouvelles populations (flux) qui frappent aux portes des villes, en particulier de leurs récents quartiers périphériques. S'engage alors une course de vitesse, qui n'est d'ailleurs pas achevée, entre la capacité de production (politique, technique, budgétaire) déjà mobilisée sur des demandes anciennes et connues et l'apparition de nouvelles demandes sociales à prendre en compte. Aussi, convient-il de rappeler, brièvement, la réalité de ces grandes vagues démographiques, sur toile de fond d'une croissance économique stable: les Trente Glorieuses (1945-1974).

Une quadruple pression démographique

2

Le retard accumulé dans la production de logements se trouve confronté à une explosion des besoins, provoquant ce que l'on appelle, en politique publique, un effet de ciseaux.

- Les enfants du baby-boom ¹: en 1957, la population française compte près de 44 millions d'habitants, alors qu'elle était inférieure à 42 millions avant la guerre. Pour les années 1946-1950, la natalité atteint un taux qui frôle les 22% ! En moyenne on enregistre 860 000 naissances contre 630 000 à la veille de la guerre. Dans le même temps les progrès sanitaires font reculer la mortalité infantile. Un État qui intervient de manière protectrice, la création de la Sécurité sociale contribuent à l'installation d'un climat de confiance.
- L'exode rural: de nombreux jeunes, désireux de fonder une famille, laissent l'exploitation familiale aux aînés, rejoignent la ville à la recherche d'un emploi et d'un logement équipé du confort moderne.
- Le démarrage de la politique d'immigration remonte au début des années



La Cité Radieuse, Marseille

cinquante: les secteurs de l'industrie automobile et du BTP, en plein développement, ont un grand besoin de bras. L'importation massive d'une main d'œuvre qui n'est pas appelée à rester en France, transformera des ruraux, souvent analphabètes, en ouvriers spécialisés et manœuvres. Dans un premier temps, ils vivront entre eux, dans des espaces «réservés»: bidonvilles, cités d'urgence et foyers. La loi autorisant le regroupement familial (1974) légitimera leur demande de logements «normaux».

- Au début des années 60, l'arrivée des pieds-noirs (français d'origine métropolitaine) et des franco-musulmans (français d'origine algérienne) va conduire la métropole à accueillir, sans enthousiasme, près de 1,3 million d'habitants.

Les pouvoirs publics ont conscience qu'il faut construire massivement, développer au plus vite une offre de logements

sociaux, modernes et attractifs. Si les grands ensembles vont s'imposer comme LA solution, c'est qu'un certain nombre de conditions (sur un plan foncier, technique, culturel, financier) se trouvent pour la première fois réunies pour créer cet élan.

Des grands ensembles comme solution...

Dans le domaine foncier et de l'urbanisme opérationnel, le décret de 1958 permettant la création de Zones à Urbaniser en Priorité (ZUP) ouvre la porte aux opérateurs, accélère la mise en œuvre de chantiers.

L'industrialisation des procédés de construction (maîtrise du béton, éléments préfabriqués, technique du chemin de grue) rend possible la production d'un tissu urbain qui, désormais, ne s'inscrit plus dans le temps long des villes.

1 1990, 2000. Un siècle d'économie, rétrospective coordonnée par J.Marseille. Ed. Les Echos.



La domination de l'idéologie de Le Corbusier habille d'un discours culturel novateur la multiplication des tours et des barres : les congrès internationaux d'architecture moderne (CIAM)², la Charte d'Athènes, le Modulor entendent donner une armature théorique au fonctionnalisme. Architectes et pouvoirs publics sont séduits³. C'est la doctrine de la ville ségréguée.

Enfin, la Caisse des Dépôts et Consignations jouera, dans le contexte d'un État très centralisé, un rôle moteur à la fois comme financeur (à partir de la collecte du Livret A, dotant en capital des sociétés d'économie mixte -SEM- agissant comme maîtres d'ouvrages délégués) et opérateur technique (par exemple, l'action de la SCIC en Île-de-France).

Mais, très vite, ces ensembles urbains nouveaux vont donner des signes d'essoufflement.

...aux grands ensembles comme problème!

Citons les dysfonctionnements le plus souvent constatés :

- Implantation excentrée (souvent au nord-est des villes anciennes, sur des espaces ventés), mal desservie par les transports en commun ;
- Retard dans la programmation et la livraison des équipements d'accompagnement: m² sociaux⁴, équipements sportifs (piscines), lieux de culte, parfois même établissements scolaires ;
- Les grands logements regroupés de type 5, empilés les uns sur les autres induisent une attribution souvent corrélée à des familles nombreuses d'origine ethnique ;
- Dégradation rapide des espaces extérieurs, quand ils ont été créés. Dalles, cheminements piétons, fontaines ne font pas l'objet d'un entretien soutenu ;
- Vide-ordures, caves, parkings... et même ascenseurs n'apportent pas le service attendu.
- Signalétique défaillante pour les habitants et leurs visiteurs.

2 Le Corbusier et le mouvement moderne identifient quatre fonctions propres à l'homme, donc clefs de l'urbanisme: habiter, travailler, recréer (dans les heures libres), circuler.

3 Cf le soutien constant apporté par Eugène Claudius Petit, ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU) dès 1948.

4 Ancêtres des Locaux Collectifs Résidentiels (LCR)



Quartier de la Roseraie, Angers

- Problèmes de voisinage, souvent liés aux modes de vie différents, au nombre d'habitants...

Ces écueils renvoient d'abord au cadre bâti, à sa conception et à sa gestion. Cependant il faut noter que, la plupart du temps, la cellule-logement est plébiscitée. Modernes, équipés du confort ménager récent, bien distribués, lumineux (parfois traversants), les appartements sont appréciés de leurs locataires pour lesquels ils constituent un réel progrès par rapport aux conditions de vie précédentes (habitat ancien et/ou rural sans WC ni salles d'eau).

Des pans entiers de populations qui vivent dans ces quartiers neufs vont être impactés par la crise économique du milieu des années 70. En moins de 20 ans on est passé du «Grand ensemble à visiter au grand ensemble à fuir»⁵.

Mais les pouvoirs publics tardent à réagir.

LES PREMIÈRES RÉPONSES DES POUVOIRS PUBLICS: EXPÉRIMENTATION, ÉLABORATION D'UN RÉFÉRENTIEL

La démarche Habitat et Vie Sociale

Elle court sur l'ensemble de la décennie 70. À l'origine: des responsables sociaux⁶, issus de la société civile perçoivent, à partir de remontées de terrain, des mutations sociales nécessitant la recherche

5 Titre du dossier définitif HVS sur la réhabilitation de la cité de La Pierre Collinet (Meaux), élaboré par l'Atelier TEL (1978).

6 Associatifs (Centres d'études et d'Action sociale, Fédération nationale des centres sociaux) et Institutionnels (UNCAF, Ministères, Commissariat Général du Plan).

de réponses nouvelles. Ces militants, qui dans un premier temps agissent davantage à titre individuel qu'au nom de leur association ou organisme employeur, vont bénéficier de la reconnaissance et de l'appui du Plan Construction⁷ du Ministère de l'Équipement et de l'Union Nationale des CAF qui financent une série de colloques au début des années 70.

Quelques principes en ressortent :

- Nécessité impérative d'intervenir à la fois sur le bâti (travaux de réhabilitation), pour moderniser le patrimoine et en même temps sur la vie sociale (appui aux associations, recherche de la participation habitante) ;
- Créer ou développer des équipements complémentaires: écoles, crèches, MJC... en particulier dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse ;
- Désenclaver ces cités en établissant des liaisons avec le reste de la ville (améliorer, voire créer l'offre de transports publics) ;
- Dynamiser la direction et la gestion des organismes de logements sociaux.

Sur le plan procédural, une démarche simple mais novatrice est mise en place, sous l'impulsion d'un groupe de travail interministériel et d'une équipe technique restreinte.

Des bureaux d'études terrain vont produire des pré-rapports (diagnostics) puis après avis des élus locaux, rapports définitifs: plan d'actions.

Des Groupes d'Animation Départementale (GAD) vont permettre de mieux

7 Plan de Construction alors dirigé par Robert Lion.



mobiliser les services de l'Etat, convoqués à la fois par leur hiérarchie et par le Maire.

En 1977⁸, une circulaire signée par Jacques Barrot, secrétaire d'Etat au logement, donne un cadre réglementaire à ces démarches.

Une cinquantaine d'opération HVS ont vu le jour, dont 35 en Ile-de-France. La plupart des « quartiers historiques » est déjà ciblée.

De multiples rapports

Dans la dynamique des changements politiques qui se succèdent en mai et juin 1981, on observe une multiplication de rapports qui vont relancer les politiques sociales, au plus près du local. Les présidents des groupes de travail, ou les rapporteurs sont des élus ou experts mandatés par le nouveau pouvoir (lettre de mission du 1^{er} Ministre).

Citons les quatre principaux :

« L'insertion professionnelle et sociale des jeunes 16-25 ans ».
Bertrand SCHWARTZ. 1981.

Dispositifs locaux: Missions locales/ Permanence d'accueil d'Insertion et d'Orientation (PAIO)

« Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité ».
Gilbert BONNEMAISON. 1982.

Dispositif local: Conseil départemental et communal de prévention de la Délinquance (CDPD-CCPD)

« L'Education prioritaire ».
Alain SAVARY. 1982

Dispositif local: Zone d'éducation prioritaire (ZEP)

« Ensemble, refaire la ville ».
Hubert DUBEDOUT. 1983
Dispositif local: Convention de développement social des quartiers (DSQ)

Ces multiples rapports ont en commun d'essayer de renouveler des segments de politiques sociales par la production de dispositifs⁹ locaux ; dans la phase expé-

8 L'année 1977 est particulièrement importante pour les acteurs locaux, puisque sur toile de fond d'élections municipales, qui enregistrent une forte poussée de la gauche, sont mises en oeuvre la réforme du financement du Logement (Rapport Barre) et la création d'un outil-cadre d'intervention pour le patrimoine privé ancien: les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

9 On définira un dispositif comme un outil de politique publique.



Quartier de Ker Uhel, Lannion

riementale ces dispositifs sont suivis, au niveau national, par des équipes légères, opérant le plus souvent en marge des administrations centrales, prenant en compte ou anticipant les évolutions à venir de la décentralisation.

Outre une chaîne de commandement courte, Habitat et Vie sociale expérimente trois caractéristiques: globalité, transversalité, citoyenneté.

Les principes-clés du rapport DUBEDOUT

Le rapport d'Hubert Dubedout¹⁰, « Ensemble, refaire la ville » va s'imposer au fil des ans, comme le logiciel initial de la politique des quartiers qui deviendra politique de la ville.

Cinq notions-clés apparaissent, que l'on retrouve plus ou moins, dans les autres rapports contemporains:

- **La territorialisation**: jusque-là toutes les politiques sociales, en France, étaient fondées sur la notion de « groupes-cibles » (adultes porteurs d'un handicap, familles monoparentales, demandeurs d'emploi...). Hubert Dubedout propose de les compléter par des actions prioritaires en direction des territoires qui cumulent des problèmes. Il y a, à l'origine, une volonté de remise à niveau, de rattrapage territorial (qualité des logements, équipements, desserte urbaine). Cette politique introduit donc un concept nouveau, la discrimination territoriale

positive ; à ne pas confondre avec « l'affirmative action » à l'anglo-saxonne ! Il s'agit de donner (un peu) plus de moyens (financiers, humains, d'assouplissement de règles administratives) aux territoires qui ont moins, qui cumulent des faiblesses, des handicaps (implantation, desserte, équipements, gestion, chômage, niveau de formation, délinquance...).

- **La contractualisation**, dont le couple d'origine est constitué par le Préfet et le Maire. Depuis sa naissance jusqu'à aujourd'hui, la politique de la ville aura toujours pour cadre, quelles que soient ses procédures successives, un contrat. La contractualisation a pour corollaire la recherche de partenariats, qu'on ne saurait réduire à de simples co-financements.
- **La transversalité**: vise à repousser les limites des approches verticales, à décroquer les champs de représentation et d'intervention. Lorsqu'elle concerne les services de l'Etat, elle prend le nom d'interministérialité¹¹.
- **La gestion de projet**, méthodologie issue de l'industrie, des grands chantiers, le mode projet se concrétise par:
 - des objectifs clairs,
 - un chef de projet,
 - un budget dédié,
 - un comité de pilotage.
- **La place des habitants**: « la présence active des habitants aux décisions qui

11 Interministérielle dès les opérations HVS, cette politique publique verra son interministérialité confirmée en 1989 par la création de la DIV et en 1990 par la mise en place de sous-préfets spécialisés.

10 Ingénieur civil, ministères des armées, Maire de Grenoble de 1965 à 1983, député de l'Isère de 1973 à 1983.



concernent leur cadre de vie » était, pour Hubert Dubedout, un authentique credo. Et, au cœur de cette aspiration aux démarches participatives, l'association¹² représentait un vecteur privilégié.

Aujourd'hui, l'échelle de classement de la participation citoyenne communément admise se présente ainsi :

- l'information,
- la consultation,
- la concertation,
- la co-production.

D'UNE POLITIQUE DES QUARTIERS À LA POLITIQUE DE LA VILLE: EXTENSION DES CHAMPS, CHANGEMENT D'ÉCHELLE, INSTITUTIONNALISATION

Le fil rouge des démarches contractuelles

Les conventions de Développement social des quartiers passent de 16 à 22 au début des années 80, à 148 en 1988 (fin du IX^e Plan). L'approche privilégiée est celle du quartier. Progressivement, le développement social urbain (DSU) prolongent le développement social de quartiers (DSQ).

À partir de 1993, le gouvernement adopte un plan de relance qui va identifier 214 contrats de ville, élargissant l'approche et le traitement des quartiers à l'échelle de la commune. En 1996, le Pacte de relance pour la ville (PRV) introduit une seconde géographie prioritaire (ZUS, ZRU, ZFU) fondée sur l'observation des faiblesses territoriales, et hiérarchisant des allègements fiscaux et sociaux.

La période 2000-2006 renouvelle et prolonge les contrats de ville en cherchant à impliquer davantage les Conseils généraux, les organismes d'HLM, et les sociétés de transports: 247 contrats de ville sont signés dont 50 grands projets de ville (GPV).

De la Rénovation Urbaine à la Cohésion Sociale

La loi du 1^{er} août 2003 va donner un cadre structuré, des ressources, des outils, pour accompagner un

développement fort des opérations de rénovation urbaine. Il s'agit de requalifier des quartiers par des interventions lourdes (démolition, reconstruction). La création d'une Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la mobilisation du 1% logement vont inciter les collectivités locales et les organismes d'HLM à saisir cette opportunité.

C'est avec le Plan de cohésion sociale (juin 2004) que va apparaître le programme de Réussite éducative (PRE).

Plus de 300 équipes de réussite éducative, la création de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSé), et la volonté de compléter les Projets de Rénovation Urbaine par des projets sociaux sont autant de signes d'un essai de rééquilibrage d'une politique parfois perçue comme donnant la priorité à l'urbain sur l'humain.



Quartier Pen Ar Ru, Lannion

La Cohésion sociale

Désormais la politique de la ville et son noyau dur, la rénovation urbaine, s'inscrivent dans un cadre plus large: la cohésion sociale.

À l'automne 2005 de véritables émeutes urbaines se déroulent dans de nombreux quartiers durant plusieurs semaines.

En 2007, près de 490 Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) ont été signés, portant sur cinq priorités d'interventions. Puis ces CUCS sont prolongés jusqu'en 2014 afin de rendre leur calendrier synchrone avec celui des mandats municipaux.

Éléments de conclusion: enjeux actuels

Les travaux récents¹³ ne remettent pas en cause les deux piliers de cette politique: la territorialisation et la contractualisation. Sont pointés, par contre, l'empilement des dispositifs, l'inégalité structurelle des ressources des territoires¹⁴, le saupoudrage des financements.

Est-il utile de conserver une géographie prioritaire issue du Pacte de Relance pour la Ville de 1997? Comment simplifier la contractualisation?

Cependant, il serait injuste de ne pas créditer, au bilan d'une politique de quartiers, devenue politique de la ville et de la rénovation urbaine:

- l'implication des pouvoirs publics, la mobilisation des acteurs de droit commun,

- le pilotage par projet, la volonté d'évaluer,

- la création de nouveaux outils: missions locales, régies de quartiers, clauses sociales dans les marchés publics, Conventions d'Objectifs et de Moyens (COM)...

- l'apparition de nouveaux métiers: chef de projet, sous-préfet à la ville, adulte-relais, développeur de quartier, Préfet à l'égalité des chances, délégué du Préfet...

- le bilan positif de la rénovation urbaine et de la réussite éducative.

12 Grenoble, ville des Jeux Olympiques d'Hiver en 1968, faisait figure de laboratoire social. Sa sociologie spécifique (clos blancs, techniciens, chercheurs, universitaires...) s'accommodait bien des Groupes d'Action Municipale (GAM) et du fait associatif.

13 Concertation à partir du livret vert, mars 2009. Rapports successifs de trois binômes de parlementaires. Rapports de la Cour des comptes.

14 En dépit de la réforme, inachevée, de la DSU.



LA POLITIQUE DE LA VILLE EN QUELQUES DATES

1977

Lancement du programme « habitat et vie sociale », qui prévoit des opérations d'amélioration du logement et des services collectifs.

1981

- Emeute dans le quartier des Minguettes, à Vénissieux (banlieue de Lyon) pendant l'été

- Lancement de la politique de « développement social des quartiers » (DSQ), création d'une Commission nationale pour le développement social des quartiers (CNDSQ)

- Création des « zones d'éducation prioritaire » (ZEP) par deux circulaires du ministère de l'Education nationale du 1er juillet et 28 décembre

1983

- Création d'un Conseil national de prévention de la délinquance (CNPD) et de conseils départementaux et communaux

- Création de la Mission « Banlieue 89 »

1984

- Création du Comité interministériel des villes (CIV)

- Création du Fonds social urbain (FSU)

1988

- Lancement de la politique de « développement social urbain » (DSU)

- Création d'un Conseil national et d'un Comité interministériel des villes et du développement social urbain, création de la Délégation interministérielle à la ville (DIV) par un décret du 28 octobre 1988

1989

- Mise en œuvre de plusieurs centaines de contrats de DSQ dans le cadre du Xe Plan (1989-1993)

- Création du Haut-Conseil à l'intégration (décret du 19 décembre 1989)

1990

- Loi du 31 mai 1990 « visant à la mise en œuvre du droit au logement » (dite « loi Besson »)

- Emeute dans le quartier du Mas-du-Taureau, à Vaulx-en-Velin (banlieue de Lyon) en octobre

- Création du ministère de la Ville en décembre

1991

- Nomination des 13 premiers sous-préfets chargés de mission pour la politique de la ville

- Emeute au quartier du Val-Fourré, à Mantes-la-Jolie (Yvelines, en banlieue parisienne) en juin

- Loi du 13 mai 1991 instituant une Dotation de solidarité urbaine et un Fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France

- Loi du 13 juillet 1991 d'orientation pour la ville (LOV), visant un objectif de mixité sociale et imposant à toutes les communes d'une agglomération de plus de 200 000 habitants d'avoir au moins 20 % de logements sociaux

1992

Lancement des « grands projets urbains » (GPU)

1994

Mise en place d'un fonds interministériel d'intervention pour la ville (FIV)

1995

Loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT, dite « loi Pasqua »), créant notamment des zones de redynamisation urbaine (ZRU)

1996

Lancement du « Pacte de relance pour la ville » (loi du 14 novembre 1996 relative à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville), qui définit des « zones franches urbaines » (ZFU), des « zones de redynamisation urbaine » (ZRU) et des « zones urbaines sensibles » (ZUS) et redonne à l'Etat la maîtrise de la politique de la ville

1997

Lancement des contrats locaux de sécurité (CLS)

1998

- Relance des contrats de ville

- Loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions



1999

- Loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT, dite « loi Voynet ») modifiant la LOADT de 1995 et créant les contrats d'agglomération

- Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (dite « loi Chevènement »), qui fait notamment de la politique de la ville une compétence obligatoire des communautés d'agglomération

- Lancement de « grands projets de ville » (GPV) et d'« opérations de renouvellement urbain » (OPU)

2000

Loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (dite « loi SRU »), qui reprend le principe de mixité sociale posé par la LOV de 1991 et l'obligation pour les communes des grandes agglomérations d'avoir au moins 20 % de logements sociaux

2002

Rapport de la Cour des comptes, qui dresse un bilan assez critique de près de 30 années de politique

2003

Loi du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine (dite « loi Borloo »), lançant notamment un Programme national de rénovation urbaine prévoyant des actions lourdes de restructuration urbaine par construction et démolition-reconstruction pilotées par l'Etat (Agence nationale pour la rénovation urbaine, ANRU), organisant une évaluation par un Observatoire national des zones urbaines sensibles et étendant les zones franches urbaines

2004

Loi du 30 décembre 2004 portant création de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE)

2005

- Loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, comportant trois volets en faveur de l'emploi, du logement et de l'égalité des chances

- Emeutes dans les banlieues des grandes villes françaises en octobre-novembre et déclaration de l'état d'urgence (décret du 8 novembre 2005)

- Institution de préfets délégués pour l'égalité des chances (décret du 22 décembre 2005)

2006

- Loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances.

- Création de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé)

2007

- Lancement des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) pour une durée de 3 ans reconductibles

- Loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance

2008

8 février 2008: Lancement du Plan Espoir Banlieue

2011

Loi du 29 mars 2011 relative au Défenseur des droits



Nos adhérents et financeurs



Centre de ressources politique de la ville Bretagne Pays de la Loire
23 rue des Renards – 44300 Nantes

Téléphone 02 40 58 02 03 – Télécopie 02 40 58 03 32
resovilles@resovilles.com – www.resovilles.com